PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Chambéry, le 13 NOV. 2023

Bureau du Contrôle de Légalité
SA

13 NOV. 2023

Arrêté préfectoral
COMPENSATION FINANCIERE
Taxes additionnelles aux droits de mutation – Fonds de commerce
(période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023)
Exercice 2023

Le Préfet de la Savoie
Chevalier des Palmes Académiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article 4 de la loi n° 93-859 du 22 juin 1993,
VU la circulaire Intérieur / Finances n° CD-3291 du 21 novembre 2006,
VU l'état de répartition du Pôle Gestion Fiscale de la DDFIP de la Savoie,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er : Une somme de **118 324 €**, répartie selon l'état annexé au présent arrêté, est attribuée aux bénéficiaires au titre de la compensation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

L'imputation budgétaire et comptable s'effectuera selon les modalités suivantes :

Libellé de la dotation	Compte à débiter (DDFIP)	Code CDR	Colbert/ Chorus	Compte à créditer (bénéficiaire)
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	465.1100000	COL0303000	non interfacée	7482

Article 2 : Une somme de **14 977 €** est attribuée au Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation au titre des compensations financières pour la diminution des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce.

Le versement s'opérera par débit du compte 465-1100000 - Code CDR COL0303000 (non interfacé) et par crédit au compte 465-1300000 - Code CDR COL3701000 (non interfacé) ouverts dans les écritures du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et la Directrice départementale des finances publiques de la Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

LE PRÉFET,

François RAVIER

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr

Code	Collectivité	Montant	Trésorerie
003	GRAND-AIGUEBLANCHE	25 €	SGC Moutiers
006	AIME LA PLAGNE	1 427 €	SGC Moutiers
008	AIX LES BAINS	3 936 €	SGC Aix les Bains
010	ENTRELACS	346 €	SGC Aix les Bains
011	ALBERTVILLE	2 275 €	SGC Albertville
015	LES ALLUES	717 €	SGC Moutiers
024	LES AVANCHERS VALMOREL	396 €	SGC Moutiers
029	BARBERAZ	223 €	SGC Chambéry
031	BASSENS	50 €	SGC Chambéry
034	BEAUFORT	50 €	SGC Albertville
051	LE BOURGET DU LAC	396 €	SGC Aix les Bains
054	BOURG SAINT MAURICE	3 913 €	SGC Moutiers
057	BRIDES LES BAINS	346 €	SGC Moutiers
064	CHALLES LES EAUX	1 029 €	SGC Chambéry
065	CHAMBERY	6 543 €	SGC Chambéry
071	CHAMPAGNY EN VANOISE	312 €	SGC Moutiers
087	COGNIN	126 €	SGC Chambéry
094	CREST VOLAND	312 €	SGC Albertville
114	FLUMET	173 €	SGC Albertville
116	FONTCOUVERTE	534 €	SGC Saint Jean de Maurienne
132	HAUTELUCE	544 €	SGC Albertville
142	LANDRY	396 €	SGC Moutiers
150	LA PLAGNE TARENTAISE	1 702 €	SGC Moutiers
176	MONTVALEZAN	352 €	SGC Moutiers
179	LA MOTTE SERVOLEX	711 €	SGC Chambéry
186	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	223 €	SGC Albertville
187	LA LECHERE	346 €	SGC Moutiers
197	PEISEY NANCROIX	336 €	SGC Moutiers
206	PRALOGNAN LA VANOISE	158 €	SGC Moutiers
213	LA RAVOIRE	371 €	SGC Chambéry
222	SAINT ALBAN LEYSSE	173 €	SGC Chambéry
227	COURCHEVEL	2 803 €	SGC Moutiers
235	ST FRANCOIS LONGCHAMP	717 €	SGC Saint Jean de Maurienne
248	SAINT JEAN DE MAURIENNE	882 €	SGC Saint Jean de Maurienne
257	LES BELLEVILLE	2 857 €	SGC Moutiers
280	ST SORLIN D'ARVES	336 €	SGC Saint Jean de Maurienne
296	TIGNES	1 782 €	SGC Moutiers
303	UGINE	125 €	SGC Albertville
304	VAL D'ISERE	1 127 €	SGC Moutiers
306	VALLOIRE	1 088 €	SGC Saint Jean de Maurienne
307	VALMEINIER	717 €	SGC Saint Jean de Maurienne
318	VILLAREMBERT	519 €	SGC Saint Jean de Maurienne
73	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	76 930 €	Paierie Départementale

TOTAL	**118 324 €**